

Le brevet session 2018

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale 100 POINTS.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et de rédaction 100 POINTS
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique 100 POINTS
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse de documents et de cartes 50 POINTS
- les **sciences** (1h) (2 épreuves sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie 50 POINTS
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture = 400 POINTS

AU TOTAL, le DNB est évalué sur 800 points : 400 points pour le socle et 400 points pour les épreuves (écrites et orale).

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule plus de 480 points
- **bien** s'il cumule plus de 560 points
- **très bien** s'il cumule plus de 640 points